

Le conseil en bref du 24 juin 2019

Information relative au dispositif de participation citoyenne

Pour réduire le risque de cambriolage, le dispositif de participation citoyenne a été instauré pour la première fois en 2006. Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Une information est dispensée par les services de la gendarmerie nationale sur ce dispositif.

Validation du pro bourg de Saint-René et mission complémentaire piste cyclable

Suite aux travaux d'effacement/réhabilitation des réseaux, à la construction d'un nouveau pôle de services en cœur du bourg de Saint-René, à l'arrivée du collège, à l'aménagement de la Vallée du Cré, au développement des modes de déplacement doux, une extension du périmètre initial et une adaptation de la typologie des travaux se sont avérés nécessaires sans remettre en cause la philosophie générale du projet initial.

Aussi, un travail a été entrepris avec la maîtrise d'œuvre « Futur Proche » afin d'adapter le projet et envisager son phasage des travaux maintenant que les réfections et réhabilitations des réseaux sont achevés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement de la voie verte entre Hillion et Saint-René, le périmètre initial d'étude d'aménagement du bourg de Saint-René doit être étendu afin d'assurer une continuité de cheminement depuis le collège jusqu'au carrefour rue du Châtel/rue des Vergers afin de se raccorder sur le projet de piste cyclable issu de la mission menée avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et le bureau d'études INDDIGO (conseil municipal du 10 octobre 2016). Cette mission a été chiffrée à 9 719.89 euros HT.

Effacement de réseaux télécom aux Quilles

L'aménagement d'une voie verte sur les secteurs des Quilles va démarrer courant juin. Sur le tracé de la voie verte, le positionnement d'équipements téléphoniques est problématique. L'opportunité de leur effacement a été étudiée par la mairie, le Syndicat départemental d'énergie et Orange.

Le montant des dépenses d'effacement a été estimé à 17 049.27 euros.

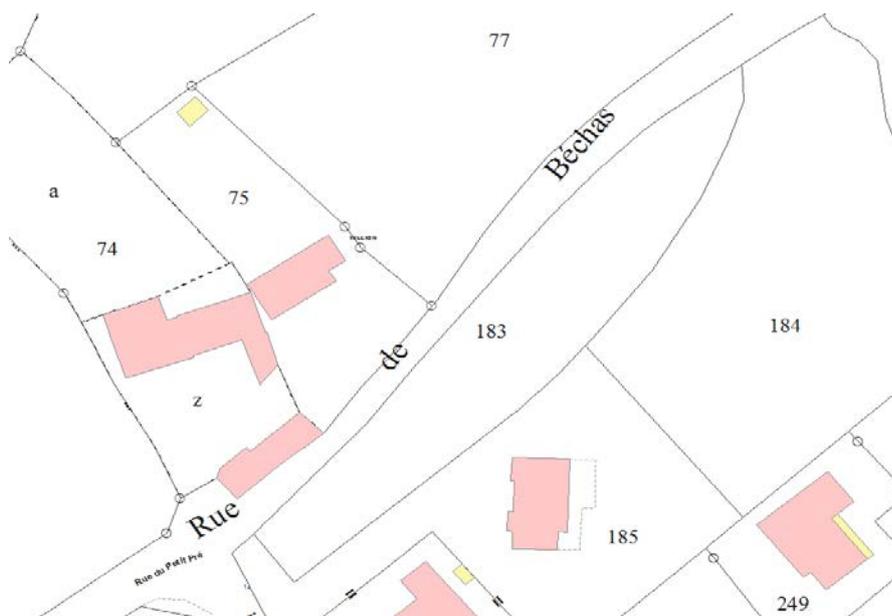
Extension d'un boulodrome et création d'un local chauffé : avenant toiture du boulodrome

Par délibération du 28 janvier 2019, le conseil municipal, a validé le marché de travaux d'extension des jeux de boule et de construction d'un local chauffé aux différents attributaires. Le chantier a démarré début mars et va se terminer d'ici fin juillet. Les travaux en cours laissent apparaître l'opportunité de changer les tôles translucides du bâtiment le plus ancien et de procéder au de moussage de l'ensemble de la toiture existante (pour moitié amianté).

L'entreprise MGBATIM (HILLION), attributaire du lot charpente couverture, a réalisé un devis pour réaliser cette prestation. Le chiffrage s'élève à 2 378.40 euros TTC.

Acquisition d'une parcelle de terre : rue de Béchas

A l'occasion d'une opération de bornage contradictoire, il est apparu que la parcelle cadastrée ZX 183, située Rue de Béchas, se retrouve en partie intégrée à la voie communale.



Il est proposé que la commune fasse l'acquisition de cette propriété pour en assurer la maîtrise et maintenir le format de circulation au prix global de 71 000 euros.

Dénomination des rues du lotissement des plages

Par arrêté municipal du 14 février 2019, le transfert du permis d'aménager n°02208119Q0002T01 a été délivré pour la réalisation d'un lotissement privé de 50 lots, dans le secteur de L'Hôtelet – rue des Phares. Le « Lotissement des Plages » est en cours de viabilisation.

Les acquéreurs de terrains ont commencé à déposer leurs demandes de permis de construire.

Dans cette perspective, il vous est proposé d'attribuer des noms aux quatre nouvelles voies du lotissement.

Il a été proposé à la commission communale Urbanisme-Travaux et Environnement, les noms de voies suivantes :

Pour les voies représentées par :

- La couleur orange : la rue de l'Hôtelet
- La couleur rose : la rue du Grand Léjon
- La couleur verte : l'allée de Trahillion (prolongement de la rue déjà existante)
- La couleur bleue : l'allée des Minquiers (prolongement de la rue déjà existante)

Modification du tableau des emplois et des effectifs : création d'un emploi de coordinateur du service Enfance-Jeunesse

Le tableau des emplois et des effectifs retrace l'ensemble des emplois créés au sein de la collectivité.

La volonté de développer les services proposés à la population dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse conduit à repenser l'organisation du service. Afin de répondre au souhait des élus de développer les projets en cours et à venir, il s'avère nécessaire de recourir aux compétences d'un agent coordonnateur, dont les missions seront d'assurer la direction et l'animation des accueils périscolaires et extrascolaires.

Évaluation des charges et fixation des DAC pour la rétrocession de la compétence ALSH-jeunesse aux communes de l'ex Quintin Communauté

Par délibération du 29 novembre 2018, le Conseil d'Agglomération a décidé de rétrocéder les ALSH (accueils de loisir sans hébergement) et les activités des adolescents aux dix Communes de l'ex-Quintin Communauté au 1er janvier 2019 et de conserver la compétence petite enfance suivante :

- Animation et coordination de tout dispositif intercommunal dans le domaine de la Petite Enfance, d'organisation et d'orientation avec le département, la région, l'Etat, l'union européenne ou des organismes privés,
- Ingénierie, accompagnement à la mise en œuvre de politiques publiques ou de projets relatifs à la petite enfance,
- Gestion du relais parents assistants maternels,
- Gestion des équipements et services de la maison de l'enfance basée à Binic-Etables-sur-Mer comprenant notamment le multi-accueil Potes et Potiron,
- Gestion des équipements et services de la maison de l'enfance basée à Quintin comprenant notamment le multi-accueil La Farandole.

En conséquence, il convient de transférer aux Communes concernées le budget relatif à ces compétences via la Dotation d'attribution de Compensation (DAC).

Mise à jour de l'évaluation des charges et des DAC au titre des services communs Saint-Brieuc Armor Agglomération Ville de Saint-Brieuc

En vertu des conventions signées entre les deux structures, les coûts sont supportés par l'Agglomération, qui refacture à la Ville la part qui lui correspond par une diminution équivalente de sa dotation d'attribution de compensation (DAC). Cela concerne les services suivants :

- Aménagement de l'espace public et déplacements,
- Architecture,
- Ressources Humaines.